



Continuite du bail apres deces

Par **dugue**, le 21/03/2011 à 10:27

Bonjour,
le bailleur a t'il le droit d'augmenter le loyer apres le deces du debiteur concubin
peut-on rajouter sur le bail un parent travailleur handicape a 60% comme debiteur unique
vivant au foyer concerne

Par **mimi493**, le 21/03/2011 à 10:51

non, le bail se continue (on n'en signe pas un autre)
Quant à rajouter une personne sur le bail, le bailleur peut refuser